



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 6 mai 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel et BROUSSE Yann.

Absents excusés : Mme ASLOUDJ

M. FAUCHER

Mme CHARREAU

M. CRAVERO

Pouvoir à Mme FELICETTI

Pouvoir à M. LEFORT

Pouvoir à Mme LOUIS

Secrétaire de séance : Amélie CHARDON

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études SLTP, a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de la parcelle AE 309, 8 Zone Artisanale, la Fosse à la Terre, en passant par les terrains communaux AE 54-313-310.

Le projet inclut 35m de lignes électriques en souterrains sur une largeur de tranchée de 0.40m.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune consent à cette servitude est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'AUTORISER la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles AE 54, AE 313 et AE 310,

D'APPROUVER les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,

Annick FELICETTI

